

Avis voté en plénière du 24 janvier 2012

La future politique commune des pêches

Déclaration du groupe environnement et nature

La Politique commune de la pêche est un enjeu majeur qui touche l'échelle planétaire. En effet, depuis plusieurs années, la sonnette d'alarme est tirée : 75 % des stocks de poissons de l'Union européenne sont encore surexploités, dont certains jusqu'à l'effondrement. Les écosystèmes marins sont mis à mal et l'économie autour de la pêche est en crise, entraînant la disparition de nombreux emplois. Ces dégradations cumulatives mettent à jour l'étroite dépendance qui existe entre la qualité de nos écosystèmes et nos performances économiques et sociales. L'urgence est ici, comme ailleurs, celle d'une réconciliation de l'homme et de son environnement.

La Commission européenne s'est engagée dans une nouvelle réforme qui se doit d'être ambitieuse en mettant fin à l'opposition stérile faite entre économie et environnement, entre la surpêche et l'essor d'une pêche durable.

Les débats en section de l'agriculture ont été à la mesure de ces enjeux. Les problématiques complexes de la gestion et du partage d'une ressource naturelle commune ont été mises en évidence au fur et à mesure du dialogue entre les membres et avec Mme le rapporteur.

Le groupe environnement et nature est sensible à l'intégration de plusieurs de nos propositions, certaines nous tenant particulièrement à cœur, comme le renforcement de l'approche écosystémique pour la recherche et la gestion, la mise en œuvre rapide du Rendement maximum durable ou le renforcement de la lutte contre la pêche illégale.

Néanmoins, malgré ces avancées, l'avis dans sa globalité reste pour le groupe environnement et nature très en deçà de l'ambition souhaitée.

Il est dommage que nos travaux n'aient pas été conduits en vue d'un approfondissement concret de certains points du mémorandum français sur la PCP, issu de la concertation conduite en 2009 au sein du Grenelle de la mer et des assises de la pêche. Une mise en regard de la saisine avec les récentes propositions de la Commission aurait permis de construire un avis s'inscrivant mieux dans le processus d'élaboration communautaire.

Le temps et la méthode nous ont manqué pour affiner notre proposition portant sur un dispositif communautaire décentralisant l'application des règles à une échelle territoriale pertinente, afin d'associer et de responsabiliser tous les acteurs dans une gestion durable.

Cet avis reflète encore la crainte d'affirmer que la gestion de la ressource dans sa globalité reste le pré-requis à la pérennisation d'une activité économique et sociale responsable sur les littoraux de métropole et d'Outre-mer.

Le groupe environnement et nature a déposé un amendement qui visait à préciser les propos de la Cour des comptes européenne. Celle-ci pointe le défaut de cadrage de l'actuelle PCP qui a conduit à des résultats contraires à l'objectif affiché de réduction de la surcapacité.

L'intégration de cet amendement semblait importante pour qu'un signal soit émis en faveur de la définition de termes précis et de règles claires permettant à la PCP d'atteindre ses objectifs, afin que la pêche européenne devienne écologiquement efficace, socialement équitable et économiquement rentable.

L'amendement a été refusé et le groupe environnement et nature s'est abstenu.